

Québec, le 9 mars 1995

Monsieur Benoit Lauzière
Directeur général
Collège Jean-De-Brébeuf
3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1C1

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a réexaminé la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de votre établissement à sa réunion du 8 mars dernier.

Comme je vous l'écrivais dans ma lettre du 13 janvier dernier, la Commission est d'avis que la PIEA de votre Collège ne contient pas l'information requise pour que les étudiants puissent se faire une idée de l'épreuve synthèse. Or, les étudiants qui débiteront leurs études collégiales l'automne prochain seront soumis à cette épreuve synthèse, même si elle ne doit pas constituer une condition de diplomation. En conséquence, la Commission estime que votre Collège doit compléter sa PIEA. Pour cette raison, la Commission maintient sa recommandation et, en conséquence, son jugement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer